

ARRONDISSEMENT DE **DUNKERQUE**

CANTON DE **BAILLEUL SUD-OUEST**



COMMUNE DE MERRIS

REGLEMENT INTERIEUR

DES ACM

VOCATION DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE

Les objectifs principaux des accueils collectifs de mineurs sont de rassembler les enfants au sein d'une structure d'accueil et de mettre à leur disposition un personnel d'encadrement chargé d'animer les groupes d'enfants en fonction de leur âge, d'organiser des activités sportives, de loisirs et de plein air, adaptées à leurs capacités, et enfin d'être à l'écoute des besoins et attentes des enfants. Cela doit permettre à l'enfant de vivre pleinement un temps de vacances agréable et divertissant tout en contribuant à son éducation.

I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

1) Organisation générale :

La commune de Merris accueille principalement au sein de son ACM les enfants résidant dans la commune ou scolarisés dans la commune ; elle accueille de façon exceptionnelle (sur liste complémentaire) les enfants des commune avoisinantes.

Les enfants sont regroupés dans les lieux d'accueil suivants :

- Ecole Jean-Michel DUJARDIN - Niveau 1 - 50 rue du docteur Maréchal - Merris
- Salle polyvalente - Place de l'église - Merris

L'organigramme de l'organisation est construit comme suit :

- ↳ Yves DELFOLIE, *Maire de Merris*
- ↳ Séverine GRASSET, *Adjointe aux écoles et ACM*
- ↳ Equipe d'encadrement : *Direction et Animation*

2) Le public accueilli :

L'ACM accueille des enfants âgés de 3 ans en début de session jusque 14 ans, résidant dans la commune. Les enfants résidant dans les communes avoisinantes peuvent également bénéficier des fonctionnements de l'ACM sous réserve de places disponibles.

Tous les enfants seront accueillis dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle, les enfants présentant un handicap physique ou moral seront également accueillis avec les éventuelles prédispositions que nécessite un accueil de qualité.

3) Le fonctionnement général :

L'ACM dispose de locaux de l'école publique Jean-Michel DUJARDIN - Niveau 1 - 50 rue du docteur Maréchal et la salle polyvalente à MERRIS.

Ceux-ci sont adaptés aux activités de la structure et en conformité avec l'accueil des mineurs.

L'ACM fonctionne sur le temps extrascolaire de la façon suivante :

Période de fonctionnement	Jours d'ouverture	Horaires d'accueil	Services complémentaires
Vacances scolaires de la TOUSSAINT	Du lundi au vendredi (sauf jours fériés)	De 9 h 00 à 17h00	<i>Service périscolaire :</i> de 7 h 30 à 9 h 00 / de 17 h à 18 h 30 <i>Service restauration :</i> De 12 h 00 à 13 h 30
Vacances scolaires d'HIVER	Du lundi au vendredi (sauf jours fériés)	De 9 h00 à 17 h 00	<i>Service périscolaire :</i> de 7 h 30 à 9 h 00 / de 17 h à 18 h 30 <i>Service restauration :</i> De 12 h 00 à 13 h 30
Vacances scolaires de PRINTEMPS	Du lundi au vendredi (sauf jours fériés)	De 9 h00 à 17 h 00	<i>Service périscolaire :</i> de 7 h 30 à 9 h 00 / de 17 h à 18 h 30 <i>Service restauration :</i> De 12 h 00 à 13 h 30
Vacances scolaires d'ETE JUILLET uniquement	Du lundi au vendredi (sauf jours fériés)	De 9 h00 à 17 h 00	<i>Service périscolaire :</i> de 7 h 30 à 9 h 00 / de 17 h à 18 h 30 <i>Service restauration :</i> De 12 h 00 à 13 h 30

4) Les ressources humaines :

DIRECTION	ANIMATION
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animer et faire respecter le projet éducatif et pédagogique ✓ Assurer la gestion de la structure d'accueil : <i>gestion administrative, financière et matérielle</i> ✓ Veiller au respect des instructions départementales ✓ Assurer le relais avec la municipalité et les familles ✓ Animer, former et conseiller l'équipe d'animation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animer et respecter le projet pédagogique ✓ Appliquer la réglementation en vigueur concernant l'encadrement d'un public de mineurs ✓ Assurer la sécurité physique et morale qu'elle encadre ✓ Concevoir et mettre en place un projet d'animation en tenant compte d'une part des objectifs éducatifs et pédagogiques, et d'autre part des besoins et attentes du public ✓ Veiller au respect des locaux et du matériel pédagogique

Le personnel technique :

- ✓ Assurer que les locaux mis à disposition répondent aux normes de sécurité pour l'accueil des mineurs,
- ✓ Assurer régulièrement le nettoyage des locaux d'activités et des sanitaires,
- ✓ Assurer la mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement des ACM.

Le personnel de restauration :

- ✓ Assurer la réglementation relative à l'hygiène alimentaire,
- ✓ Assurer le service des repas,
- ✓ Assurer le nettoyage des locaux de restauration et du matériel utilisé.

Chaque ressource humaine a les qualifications et les compétences requises pour mener correctement ses missions. Cela permet une organisation cohérente et rationnelle. En ce qui concerne l'équipe de direction et les équipes d'animation, leur recrutement se fait selon toutes les dispositions légales.